

MINISTÈRE AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE,  
CHARGE DU BUDGET

DIRECTION GÉNÉRALE  
DES IMPÔTS

*Le Directeur général*



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE  
*Union - Discipline - Travail*

Abidjan, le 30 OCT. 2015

N° **3226** /MPMB/DGI/DLCD

### COMMUNIQUE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

Le Directeur général des Impôts porte à la connaissance des contribuables qu'une opération spéciale de recouvrement des arriérés d'impôts se déroulera du 5 novembre au 15 novembre 2015, sur toute l'étendue du territoire national.

A cet effet, il invite les contribuables débiteurs d'impôts à se rendre dans leurs services de recette des Impôts de rattachement, pour le règlement de leurs arriérés fiscaux.

Tous les contribuables qui ne se présenteront pas dans ce délai, feront l'objet de poursuites en recouvrement forcé par toutes les voies de droit, y compris la fermeture d'établissement.



*Pascal K. ABINAN*